

Séance ordinaire du 2 avril 2013

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 02 avril 2013, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Est absent :

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2013-04-122) - Adoption de l'ordre du jour

2 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 avril 2013 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2013-04-123) - Adoption des procès-verbaux

3 - Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et

reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 04 mars 2013 et de la séance extraordinaire du 18 mars 2013.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 mars 2013 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2013 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - Avis de motion

4 - Avis de motion

04.01 (2013-04-124) - Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification de la zone M-45

4.1 - Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la

grille de spécification de la zone M-45

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de faire l'avis de motion pour l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification de la zone M-45.

Qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - Adoption de règlement

5 - Adoption de règlement

05.01 (2013-04-125) - Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification M-45

5.1 - Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification M-45

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-04-13

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 251-11-07 AFIN D'AUTORISER L'USAGE H-4 À LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DE LA ZONE M-45

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire modifier les usages autorisés dans la zone M-45;

ATTENDU QUE la Municipalité désire autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification de la zone M-45;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CLAUDETTE DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La grille des spécifications de la zone M-45 insérée à l'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 251-11-07 est modifiée de la façon suivante :

Par l'ajout du signe « 4 » vis-à-vis l'usage H-4 Multifamiliale (3 et +), de manière à ce qu'il soit autorisé ;

Le tout tel qu'apparaissant à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - Administration et législation

6 - Administration et législation

06.01 (2013-04-126) - Renouvellement du contrat Télus pour lignes téléphoniques

6.1 -Renouvellement du contrat Télus pour lignes téléphoniques

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit possède un contrat avec Télus pour ses lignes téléphoniques et que celui-ci vient à échéance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet que la municipalité de Saint-Agapit renouvelle, pour une durée de 36 mois le contrat de services tarifés numéro G5707 de Telus pour les mêmes engagements et les mêmes taux du contrat de Solutions Globales en vigueur pour les numéros suivants : 4188883024, 4188883061, 4188883150, 4188883891, 4188884620, 4188885261, 4188885263.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2013-04-127) - Demande de remboursement des taxes municipales 2013 - FADOQ

6.2 - Demande de remboursement des taxes municipales 2013 - FADOQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit et le Club FADOQ de Saint-Agapit ont une entente concernant le remboursement des taxes annuelles de l'édifice La Rencontre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de rembourser le montant de 595.28 \$ au Club FADOQ de Saint-Agapit. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.11000.970.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2013-04-128) - Contrat photocopieur

6.3 - Contrat photocopieur

ATTENDU QUE la compagnie Toshiba a fait une proposition pour un appareil Toshiba FC-4540c offrant plusieurs fonctions et pouvant servir d'imprimante, de numériseur, de télécopieur et de photocopieur pour les bureaux de la municipalité de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une proposition à notre fournisseur Canon pour faire une comparaison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour la location d'un photocopieur Toshiba FC-4540c pour les bureaux de la municipalité de Saint-Agapit. Que le photocopieur sera loué de Toshiba à raison de 234.54 \$ par mois (taxes en sus), et ce pour une période de 60 mois. Ce coût inclut la livraison, l'installation et la formation. Que le coût d'entretien fixe pour 5 ans sera de 0.00840 \$ la copie en noir et blanc et de 0.05850 \$ la copie en couleur comprenant les pièces, la main d'oeuvre et la poudre. Que la compagnie Toshiba s'engage à racheter le contrat que nous avons présentement avec la compagnie Canon soit la somme de 4 272.53 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.13000.517.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2013-04-129) - Règlement 361-01-13 - Procès-verbal de correction

6.4 - Règlement 361-01-13 - Procès-verbal de correction

Conformément au pouvoir que m'accorde l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je, soussignée, Josée Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, apporte une modification au règlement 361-01-13 adopté par le conseil à sa séance du 14 janvier 2013 (résolution 2013-01-48) pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 1, changer la date du 11 janvier 2013 par 15 janvier 2013 dans l'extrait suivant « tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par SNC-Lavalin Inc., en date du 11 janvier 2013 »

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2013-04-130) - Autorisation signature protocole d'entente relative à l'organisation de l'exposition agricole de Lotbinière avec La Société d'agriculture du Comté de Lotbinière

6.5 - Autorisation signature protocole d'entente relative à l'organisation de l'exposition agricole de Lotbinière avec La Société d'agriculture du Comté de Lotbinière

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, d'autoriser le conseiller Yves Gingras à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit, le protocole d'entente relatif à l'organisation de l'exposition agricole de Lotbinière avec la Société d'agriculture du Comté de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.06 (2013-04-131) - Politique familiale

6.6 - Politique familiale

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confirmé le 6 novembre 2012 par lettre le versement d'une subvention provenant du programme

Municipalité Amie Des Aînés (MADA) et que 15 municipalités ont déjà souscrit aux conditions de ce programme;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire se joindre aux municipalités de la MRC de Lotbinière pour l'élaboration de la politique de la famille et des aînés, selon les modalités prescrites par l'ensemble des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson:

d'accepter de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;

de mettre en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;

de traiter simultanément le volet « famille » et le volet « aînés »;

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - Voirie aqueduc et égout

7- Voirie aqueduc et égout

07.01 (2013-04-132) - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour la cueillette des déchets

7.1 - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour la cueillette des déchets

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour la cueillette de bac à vidange de 360 litres pour les trois prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres sur invitation pour la cueillette de bac à vidange de 360 litres pour les trois prochaines années et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2013-04-133) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour le décohésionnement et le pavage de la rue Gosselin

7.2 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour le décohésionnement et le pavage de la rue Gosselin

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour le décohésionnement et le pavage de la rue Gosselin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres pour le décohésionnement et le pavage de la rue Gosselin et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.03 (2013-04-134) - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour le lignage des rangs

7.3 - Estimation et autorisation - Appel d'offres pour le lignage des rangs

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour le lignage d'une partie des rangs municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres pour le lignage d'une partie des rangs municipaux et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.04 (2013-04-135) - Estimation et autorisation - Appel d'offres public pour la construction du prolongement de la rue Industrielle

7.4 - Estimation et autorisation - Appel d'offres public pour la construction du prolongement de la rue Industrielle

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour la construction du prolongement de la rue Industrielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres public pour la construction du prolongement de la rue Industrielle et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2013-04-136) - Estimation et autorisation - Appel d'offres public pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable et le branchement de nouveaux puits - Phase 1

7.5 - Estimation et autorisation - Appel d'offres public pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable et le branchement de nouveaux puits - Phase 1

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable et le branchement de nouveaux puits - Phase 1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'aller en appel d'offres public pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau potable et le branchement de nouveaux puits - Phase 1 et de désigner monsieur Gilbert Breton, Directeur des travaux publics, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.06 (2013-04-137) - Demande d'offre de services professionnels pour surveillance de chantier pour la construction du prolongement de la rue Industrielle

7.6 - Demande d'offre de services professionnels pour surveillance de chantier pour la construction du prolongement de la rue Industrielle

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit prévoit un projet de construction du prolongement de la rue Industrielle et que ces travaux nécessitent de la surveillance de chantier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire une demande d'offre de services professionnels à la firme SNC Lavalin pour la surveillance de chantier pour le projet de construction du prolongement de la rue Industrielle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.07 (2013-04-138) - Acceptation de la soumission pour l'achat et la pose d'une clôture dans la rue Fournier

7.7 - Acceptation de la soumission pour l'achat et la pose d'une clôture dans la rue Fournier

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu des soumissions pour l'achat et la pose d'une clôture de 4 pi de hauteur sur une distance de + ou - 420 mètres dans la rue Fournier ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une soumission à trois entreprises, soit Clôture Alpha Inc., Clôture GP Inc. et La Coop Seigneurie ;

ATTENDU QU'après analyse, la compagnie Clôture Alpha Inc. a soumissionné pour un montant de 15 742.38 \$ taxes incluses, Clôture GP Inc. pour un montant de 18 338.51 \$ taxes incluses et La Coop Seigneurie pour un montant de 18 350.01 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission la plus basse pour l'achat et la pose d'une clôture de 4 pi de hauteur sur une distance de + ou - 420 mètres dans la rue Fournier à la compagnie Clôture Alpha Inc. au montant de 15 742.38 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 23.07000.729.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.08 (2013-04-139) - Acceptation de la soumission pour l'achat de 70 compteurs d'eau

7.8 - Acceptation de la soumission pour l'achat de 70 compteurs d'eau

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu une soumission pour l'achat de 70 compteurs d'eau ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission à Distribution Brunet et que celle-ci a soumissionné pour un montant de 12 044.90 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Distribution Brunet pour l'achat de 70 compteurs d'eau au montant de 12 044.90 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.41300.526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2013-04-140) - Acceptation de la soumission pour l'achat d'abat poussière pour les rangs et rues municipales

7.9 - Acceptation de la soumission pour l'achat d'abat poussière pour les rangs et rues municipales

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu des soumissions pour l'achat d'abat poussière pour les rangs et rues municipales ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission aux compagnies SEBCI Inc., SOMAVRAC et Transport Adrien Roy & Filles Inc. ;

ATTENDU QUE la compagnie SEBCI Inc. a soumissionné pour un montant de 256 \$ du M3, SOMAVRAC pour un montant de 310 \$ du M3 et la compagnie Transport Adrien Roy & Filles Inc. au montant de 299 \$ du M3.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de SEBCI Inc. pour l'achat d'abat poussière pour les rangs et rues municipales au montant de 256 \$ du M3. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.10 (2013-04-141) - Acceptation de la soumission pour le rapiéçage mécanique pour les rangs et rues municipales

7.10 - Acceptation de la soumission pour le rapiéçage mécanique pour les rangs et rues municipales

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a procédé par appel d'offres sur invitation pour le contrat 2013-01, pour ses besoins en transport, approvisionnement et pose de 400 tonnes d'enrobé de bitumineux de type EB-10C incluant la collasse et la signalisation ;

ATTENDU QUE l'invitation a été envoyée à deux entreprises, soit Les Entreprises Lévisienne Inc. et Construction BML ;

ATTENDU QUE la compagnie Entreprises Lévisienne Inc. a soumissionné pour un montant de 46 859.21 \$ taxes incluses et que la compagnie Construction BML pour un montant de 51 495 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QU'après analyse, la soumission de l'entreprise Construction BML pour un montant de 51 495 \$ taxes incluses est la seule soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'adjuger le contrat à Construction BML pour ses besoins en transport, approvisionnement et pose de 400 tonnes d'enrobé de bitumineux de type EB-10C incluant la collasse et la signalisation pour un montant de 51 495 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.32000.625

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.11 (2013-04-142) - Embauche d'un temps partiel à la voirie

7.11 - Embauche d'un temps partiel à la voirie

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'embaucher monsieur Carl Pourchelle au poste de temps partiel à la voirie. Le salaire et les conditions sont établis selon la convention collective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.12 (2013-04-143) - Inscription Yvan Paquet - formation en eaux usées

7.12 - Inscription Yvan Paquet - formation en eaux usées

ATTENDU QUE monsieur Yvan Paquet est employé saisonnier pour la municipalité de Saint-Agapit;

ATTENDU QU'une formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation est offerte par les Services aux entreprises de la Commission scolaire des Trois-Lacs ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit souhaite défrayer le coût de formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation pour monsieur Yvan Paquet lui permettant d'acquérir les connaissances théoriques de base pour la conduite d'une installation de traitement des eaux usées de type étang aéré ainsi que de développer des habiletés lui permettant d'appliquer les différentes notions à la conduite de procédés et à l'entretien des équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'inscrire monsieur Yvan Paquet à une formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation qui aura lieu du 8 avril 2013 au 16 mai 2013 à Montréal au montant de 3 700 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.41400.454. Que les dépenses inhérentes à cette formation lui seront remboursées sur pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.13 (2013-04-144) - Autorisation achat 3 balises

7.13 - Autorisation achat 3 balises

ATTENDU QUE la municipalité désire faire respecter la limite de vitesse dans les zones scolaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'autoriser l'achat de 3 balises afin de faire respecter la limite de vitesse dans les zones scolaires au montant de plus ou moins 1 000 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.35500.649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.14 (2013-04-145) - Dépôt et acceptation du rapport sur la stratégie québécoise d'eau potable

7.14 - Dépôt et acceptation du rapport sur la stratégie québécoise d'eau potable

ATTENDU QUE le Directeur des travaux publics, monsieur Gilbert Breton, a présenté au conseil municipal de Saint-Agapit, en avril 2013, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (année du présent bilan) qui a été validé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 13-03-2013 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (année du présent bilan) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (année du présent bilan).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.15 (2013-04-146) - Pose de signalisation à 2 intersections

7.15 - Pose de signalisation à 2 intersections

CONSIDÉRANT l'absence de signalisation sur la rue Charest à l'intersection de l'avenue Flamand et sur la rue Moffet à l'intersection de la rue Croteau ;

CONSIDÉRANT l'achalandage de circulation automobile qui augmente de façon importante dans ce secteur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'implanter un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Charest à l'intersection de l'avenue Flamand et un autre sur la rue Moffet à l'intersection de la rue Croteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - Urbanisme

8 - Urbanisme

08.01 (2013-04-147) - Offre de service Del Degan Massé - Agrandissement périmètre urbain

8.1 - Offre de service Del Degan Massé - Agrandissement périmètre urbain

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de service de la firme Del Degan Massé, Experts-conseils en vue de l'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de services de la firme Del Degan, Massé Experts-conseils au montant de 824 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.02 (2013-04-148) - Offre de service Del Degan Massé - Modification règlementaire

8.2 - Offre de service Del Degan Massé - Modification règlementaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de service de la firme Del Degan Massé, Experts-conseils en vue de modifier la grille de spécification de la zone M-45 afin d'autoriser l'usage H-4 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'accepter l'offre de services de la firme Del Degan, Massé Experts-conseils au montant de 166 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.61000.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.03 (2013-04-149) - Mandat à Bergeron Larochelle - Protocole Développement Tannerie 3B-Servitude de conservation perpétuelle d'un milieu humide

8.3 - Mandat à Bergeron Larochelle - Protocole Développement Tannerie 3B-Servitude de conservation perpétuelle d'un milieu humide

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers que la municipalité de Saint-Agapit accepte une servitude de conservation perpétuelle de ses milieux humides sur ses fonds servants et d'autoriser Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit les documents.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08.04 (2013-04-150) - Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation et la personne qui tiendra l'assemblée en regard du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de

spécification M-45

8.4 - Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation et la personne qui tiendra l'assemblée en regard du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification M-45

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, que le conseil fixe au 18 avril 2013, à 19h, au 1080 avenue Bergeron à Saint-Agapit, l'assemblée publique de consultation concernant le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'autoriser l'usage H-4 à la grille de spécification M-45 et de désigner la mairesse, Sylvie Fortin Graham, à titre de présidente de cette assemblée de consultation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Loisirs

9 - Loisirs

09.01 (2013-04-151) - Acceptation soumission pour l'application de lignage pour la glace

9.1 - Acceptation soumission pour l'application de lignage pour la glace

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé et reçu une soumission de la compagnie Robert Boileau pour procéder au blanchissage et au lignage de la glace du Centre Sportif G.H. Vermette pour la prochaine saison ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter la soumission de la compagnie Robert Boileau pour le blanchissage et l'application de lignage pour la glace du Centre Sportif G.H. Vermette pour la prochaine saison au coût de 2 150 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2013-04-152) - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour l'opération du casse-croute au Centre Sportif G.H. Vermette

9.2 - Estimation et autorisation - Appel d'offres sur invitation pour l'opération du casse-croute au Centre Sportif G.H. Vermette

ATTENDU QUE le conseil a estimé le montant pour l'opération du casse-croute au Centre Sportif G.H. Vermette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'opération du casse-croute au Centre Sportif G.H. Vermette pour les trois prochaines années et de désigner monsieur Patrice Boucher, Directeur des loisirs, comme responsable de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.03 (2013-04-153) - Inscription au congrès 2013 - l'AQAIRS

9.3 - Inscription au congrès 2013 - l'AQAIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs recommande la présence du directeur des loisirs à la 36e session de perfectionnement de l'AQAIRS à Trois-Rivières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'inscrire le directeur des loisirs, monsieur Patrice Boucher, au congrès provincial des gérants d'aréna 2013 qui se tiendra à Trois-Rivières les 27-28-29 mai prochain. Le coût estimé de cette session de perfectionnement est de 385 \$ plus taxes. Que les dépenses inhérentes à ce congrès seront remboursées sur pièces justificatives. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.346.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.04 (2013-04-154) - Acceptation de l'offre de services professionnels pour l'analyse des conditions existantes et du cycle de vie du Centre Sportif G.H. Vermette

9.4 - Acceptation de l'offre de services professionnels pour l'analyse des conditions existantes et du cycle de vie du Centre Sportif G.H. Vermette

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de services professionnels à la firme d'architecture Régis Côté et associé concernant l'étude sur l'état physique, la durée de vie, la vétusté, le maintien d'actif et la mise aux normes sécuritaire du Centre Sportif G.H. Vermette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson, d'accepter l'offre de services professionnels de la firme d'architecture Régis Côté et associé au montant forfaitaire de 21 500 \$ plus taxes à l'exclusion de l'article 6, et d'autoriser monsieur Patrice Boucher, directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit l'offre de services professionnels de cette même firme. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70130.411.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.05 (2013-04-155) - Offre de services professionnels - Instructeur pour les cours de tennis

9.5 - Offre de services professionnels - Instructeur pour les cours de tennis

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une offre de services professionnels d'un instructeur pour les cours de tennis qu'elle désire offrir à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'accepter l'offre de services professionnels pour un troisième été consécutif, à monsieur Jean-Philippe Fortin Lessard, instructeur de tennis pour un montant de 1 100 \$. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.447.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.06 (2013-04-156) - Dons Desjardins - Scouts et CPA les Dorisseaux

9.6 - Dons Desjardins - Scouts et CPA les Dorisseaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit reçoit chaque année un montant de 2 500 \$ de la part de la caisse populaire Desjardins St-Agapit/St-Gilles pour répartir aux organismes de loisirs de Saint-Agapit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson de distribuer un montant de 175 \$ aux scouts et un montant de 475 \$ pour le CPA les Dorisseaux. Que la dépenses soit prise au poste budgétaire 02.70150.959.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.07 (2013-04-157) - Acceptation de la soumission pour le lignage du terrain de soccer pour 2013

9.7 - Acceptation de la soumission pour le lignage du terrain de soccer pour 2013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a demandé une soumission à la compagnie Peinture Lignes Plus pour le lignage des terrains de soccer municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson, d'accepter la soumission pour le lignage des terrains de soccer pour 2013 au montant de plus ou moins 2 600 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.08 (2013-04-158) - Subvention projet Parc-École

9.8 - Subvention projet Parc-École

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a reçu une demande de subvention de la part de la Commission Scolaire des Navigateurs pour le projet Parc-École de l'école l'Épervière-Ste-Thérèse de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE ce projet consiste à refaire la cours d'école et améliorer les aires de jeux de l'école l'Épervière-Ste-Thérèse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson d'attribuer un montant de 5 000 \$ à la Commission Scolaire des Navigateurs pour le projet Parc-École de l'école l'Épervière-Ste-Thérèse de Saint-Agapit. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70150.528.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - Sécurité publique

10 - Sécurité publique

10.01 (2013-04-159) - Rapport sur la situation des activités du services des incendies

10.1 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie du 23 février au 21 mars 2013;

Alarme incendie :

0

Feu de résidence :	0
Feu d'Industrie :	0
Feu d'échets :	0
Feu d'installation électrique :	0
Vérification feu sans permis :	0
Feu de cheminée :	1
Désincarcération / accident de la route :	0
Assistance aux citoyens :	0
Entraide aux municipalité :	5
Intervention matières dangereuses :	0
Vérification odeur propane	0
Pratique évacuation :	0
Total appels d'urgence :	6
Autre appel et activité :	0
Pratique :	3

Adopté à l'unanimité par les conseillers

11 - Complexe des Seigneuries

11 - Complexe des Seigneuries

11.01 (2013-04-160) - Autorisation pour l'achat de 15 tables bistros

11.1 - Autorisation pour l'achat de 15 tables bistros

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser l'achat de 15 tables bistros pour le Complexe des Seigneuries chez Équipement Bouchard au montant de 1 286.25 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.02 (2013-04-161) - Publicité dans le Peuple de Lévis pour promouvoir le Complexe des Seigneuries

11.2 - Publicité dans le Peuple de Lévis pour promouvoir le Complexe des Seigneuries

ATTENDU QUE le comité du Complexe des Seigneuries recommande de faire de la publicité pour promouvoir le Complexe des Seigneuries ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de placer une publicité d'une page complète dans le journal le Peuple de Lévis pour promouvoir le Complexe des Seigneuries au montant de 960 \$ plus taxes. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.341

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.03 (2013-04-162) - Autorisation pour signer contrat de 3 ans pour l'inspection du système incendie

11.3 - Autorisation pour signer contrat de 3 ans pour l'inspection du système incendie

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser monsieur Steve Lemay, Surintendant aux bâtiments et espaces verts à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit le contrat de maintenance du système incendie avec la compagnie Safety First. Le présent contrat est valide pour une durée de 3 ans à partir de septembre 2013 au montant de 1 222.95 \$ plus taxes par année. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.451.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.04 (2013-04-163) - Autorisation pour signer contrat de 3 ans pour l'entretien de l'ascenseur

11.4 - Autorisation pour signer contrat de 3 ans pour l'entretien de l'ascenseur

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser monsieur Steve Lemay, Surintendant aux bâtiments et espaces verts, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit le contrat d'entretien de l'ascenseur avec la compagnie Kone Inc. pour une durée de 3 ans au montant de 2 784 \$ plus taxes par année. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.451.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.05 (2013-04-164) - Constat d'infraction - Régie des alcools des courses et des jeux

11.5- Constat d'infraction - Régie des alcools des courses et des jeux

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de payer le constat d'infraction reçu de la Régie des alcools des courses et des jeux au montant de 1 187 \$ taxes incluses. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.610.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11.06 (2013-04-165) - Autorisation pour faire l'ajout au permis permanent du Complexe des Seigneuries de l'option cinéma

11.6 - Autorisation pour faire l'ajout au permis permanent du Complexe des Seigneuries de l'option cinéma

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser l'ajout au permis permanent du Complexe des Seigneuries de l'option cinéma. Un montant de 267 \$ taxes incluses sera pris pour l'ouverture du dossier ainsi qu'un montant de 409 \$ taxes incluses pour le coût annuel. Que la dépense soit prise au poste budgétaire 02.70120.494.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12 - Finances

12 - Finances

12.01 (2013-04-166) - Liste des comptes fournisseurs au

12.1- Comptes payés et à payer pour mars 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'entériner le paiement des comptes payés au cours du mois de mars 2013 au montant de 215 478.32 \$, d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mars 2013 au montant de 90 244.93 \$ et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Josée Martineau, à en faire le paiement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.02 (2013-04-167) - Dépenses d'investissement mars 2013

12.2- Dépenses d'investissement mars 2013

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la liste des dépenses d'investissements pour le mois de mars 2013 pour un montant de 10 433.98 \$.

SNC Lavalin, 10 433.98 \$, facture # 1055054, agrandissement de la station de production d'eau potable et du bâtiment des puits, honoraires professionnels, poste budgétaire 23.40031.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - Varia

13- Varia

Aucun sujet n'a été inscrit au varia.

14 - Période de question des contribuables

14 - Période de questions des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

15 (2013-04-168) - Levée de la séance

15- Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de lever la séance ordinaire à 20h28.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Josée Martineau, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Josée Martineau, secrétaire-trésorière/directrice générale par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse